



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Atteintes aux libertés publiques en Algérie

Question écrite n° 33995

Texte de la question

M. Pierre Dharréville interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation en Algérie et les atteintes aux libertés publiques. Après l'immense soulèvement populaire pacifique qu'a constitué le Hirak, et que seule la covid-19 a momentanément interrompu, la colère continue à s'exprimer en Algérie. Le peuple est descendu dans la rue pour dénoncer l'autoritarisme, la corruption du régime, le mépris, les inégalités, les souffrances sociales. Ils ont exigé un changement de « système », la liberté, la démocratie et la formation d'une assemblée constituante afin de bâtir un véritable État de droit, un État juste. Depuis l'apparition de la pandémie, le nouveau pouvoir algérien court après la légitimité qu'il a perdue et tente en vain de reprendre la main, comme en témoigne le large écho de l'appel au boycott pour les scrutins présidentiels et pour la réforme constitutionnelle. Face à cela, il semble que soit engagée une répression portant atteinte aux libertés publiques. Les voix discordantes sont sommées de se taire tandis que les sites d'information critique sont bloqués. Plus de 1 300 procédures judiciaires ont été engagées contre les animateurs du Hirak. Parmi eux, plus de 80 journalistes, bloggeurs, militants croupissent en prison en attente de jugement, tandis que d'autres ont déjà été lourdement condamnés. M. le député pense notamment à Samir Belarbi, une figure de la protestation, à Slimani Hanitouche, militant de la cause des disparus durant la décennie noire ou au journaliste Khaled Drareni. Il a été saisi de plusieurs interpellations à ce propos. M. le ministre de l'intérieur vient de se rendre à Alger. Il souhaiterait savoir si la France, en se gardant de toute condescendance, et dans l'esprit de relations d'égal à égal entre les deux peuples et les deux pays, a exprimé sa préoccupation à l'égard de cette situation et en quels termes.

Texte de la réponse

La France suit attentivement la situation en Algérie, dans le respect de la souveraineté de ce pays avec lequel nous entretenons des relations profondes et anciennes. Les Algériens ont exprimé, à partir de février 2019, des aspirations aux réformes, de manière pacifique et dans un esprit de dignité. Les autorités algériennes ont affirmé une ambition de réforme et de dialogue démocratique, pour répondre à ces aspirations. Le seul souhait de la France est leur réussite, ainsi que la mise en œuvre des réformes annoncées au bénéfice de l'Algérie et des Algériens. C'est aux Algériens et à eux seuls qu'il revient d'en déterminer les modalités et d'en évaluer les résultats. La France défend la liberté de la presse, en Algérie et partout dans le monde, ainsi que la sécurité des journalistes et de tous ceux dont l'expression concourt au débat public. L'attachement aux libertés fondamentales est au cœur de notre diplomatie. Sur le plan bilatéral, la France et l'Algérie ont des contacts réguliers. Le 15 octobre dernier, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères s'est, pour la troisième fois cette année, rendu à Alger. Le ministre de l'intérieur a effectué une visite en Algérie le 7 novembre, et le Président de la République s'est entretenu avec son homologue, M. Abdelmajid Tebboune, à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Ce dialogue confiant et exigeant avec les autorités algériennes nous permet d'évoquer tous les sujets, même les plus sensibles ou les plus difficiles.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33995

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8132

Réponse publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1178